

Conseil de l'Ecole doctorale STT
Vendredi 31 janvier 2020
14 h 00
Université Rennes 2
salle Jacques Léonard, Bâtiment A, 3è étage
Place du recteur Henri le Moal – Campus Villejean, Rennes

Membres présents

Enseignants-chercheurs

- Marie CARTIER (**visio**)
- Yves COATIVY
- Samuel CORGNE
- Christophe CORNU (**visio**)
- Marie-Madeleine DE CEVINS
- Stanislas JEANNESSON
- Françoise LE BORGNE-UGUEN
- Patrice MARCILLOUX
- Philip MILBURN
- François PLOUX
- Moïse TSAYEM-DEMAZE

BIATSS

- Mireille LOIRAT

Doctorant.e.s

- Elodie CHAUDET
- Joséphine COMTE
- Barbara DOULIN
- Anthony HAMON
- Soizic LE BERVET
- Saskia MEROUEH
- Hugo ORAIN
- Mélodie RENVOISE

Membres excusés

- Estelle BERTRAND
- Emmanuel BIOTEAU
- Valérie BLEUNVEN
- Georges DUBREZ
- Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA
- Laurent RIOT
- Pierre TEISSIER
- Elisabeth VERRY

Ordre du jour

- Adoption du PV du conseil du 8 octobre 2019
 - Bilan des élections des représentants des doctorants et accueil des nouveaux élus
 - Informations : organisation de l'après UBL
 - Compte administratif 2019 et projet de budget 2020 / Journées doctorales
 - Aide à la mobilité doctorante : campagne 2020
 - Préparation du dossier d'évaluation HCERES (habilitation 2022)
 - Demande de rattachement à l'ED (DCS Nantes)
 - Catalogue des formations 2020
 - Revue de l'école doctorale : point d'avancement
 - Calendrier 2020
 - Questions diverses
-

Adoption du PV du conseil du 8 octobre 2019

Le compte rendu du conseil de l'ED STT du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Bilan des élections des représentants des doctorants et accueil des nouveaux élus

L'ED disposait de cinq sièges de suppléants à pourvoir lors du scrutin du 28 novembre 2019. Sur l'ensemble des sites rattachés à l'ED, 31 suffrages seulement se sont exprimés soit un taux de participation de 7,75 % (le plus élevé toutes les ED néanmoins).

Sont élus comme suppléants :

Joséphine Comte (Angers)

Laurent Coulibaly (Rennes 2)

Saskia Meroueh (Nantes)

Romain Benoît (Rennes 2)

Soizic Le Bervet (Rennes 2)

M. Marcelloux les accueille au sein du conseil, en rappelant que, conformément à l'usage adopté depuis le début du contrat au sein de l'ED STT, tous les représentants des doctorants, titulaires et suppléants, continueront à être invités aux conseils, avec cinq voix seulement en cas de vote néanmoins.

M. Marcelloux accueille également au sein du conseil M. Yves COATIVY, professeur d'histoire du Moyen Âge, au titre de nouveau directeur-adjoint en charge du site de Brest.

Mme Meyline HOUDUS (Pôle doctoral Rennes 2) est par ailleurs élue en tant que membre BIATSS.

Le conseil de l'ED est donc désormais complet.

Informations : organisation de l'après UBL

L'UBL a pris fin le 31 décembre 2019. Le dispositif doctoral reste néanmoins largement en place : les ED restent accréditées jusqu'à la fin du contrat en 2021 (démarrage effectif des nouvelles ED à la rentrée universitaire 2022) ; l'université Rennes 1 est désigné comme établissement liquidateur de l'ancienne UBL et se substituera donc à elle pour le respect de toutes les obligations contractuelles qu'elle avait pu souscrire ; une convention de coordination est en préparation afin de définir les conditions de la poursuite des missions de coordination et d'appui de l'école des docteurs. L'offre de formations transversales risque d'être revue à la baisse.

Compte administratif 2019 et projet de budget 2020 / Journées doctorales

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DOTATION 2019 : 29 150 euros (dont 1 450 euros de l'UBL pour réunions du conseil)		
	Prévisionnel	Constaté
Rémunération des formateurs	3 800 euros	1 159 euros
Frais de déplacement	7 000 euros	2 603,08
Frais d'hébergement	3 000 euros	4 387,07
Frais de restauration	4 000 euros	4 725,82
Mobilité doctorante	13 000 euros	12 820 euros
Frais d'impression et petites fournitures	200 euros	36,49 euros
Aide aux initiatives doctorantes	4 000 euros	3 250 euros (dont Doctoriales)
TOTAL	35 000 euros	28 981,46 euros
RELIQUAT 2019 : 168,54 euros		
RELIQUAT 2018 : 13,89 euros		

Si l'ED n'a pas reçu à ce jour notification exacte du budget 2020, il devrait être d'environ 25 000 €.

Il est rappelé que la dotation budgétaire de l'ED était de 37 350 euros en 2018 et de 29 150 euros en 2019. Il y a donc une baisse constante des moyens alloués qui est due à la baisse du nombre des primo-inscrits, le mode de calcul de la dotation ne prenant en compte que les doctorants inscrits en 1^{re}, 2^e et 3^e années. Des choix sont donc à faire pour le budget initial 2020. Un débat s'engage sur les possibles sources d'économies ou les choix politiques à faire. Plusieurs possibilités sont évoquées : diminuer les aides à la mobilité, revoir les modalités d'organisation des journées doctorales, diminuer le soutien aux journées d'étude organisées par les doctorants. Le conseil manifeste son attachement aux dispositifs d'aide aux doctorants, qu'il s'agisse de leur mobilité ou de leurs initiatives. Il est décidé de réformer l'organisation des journées doctorales en diminuant les frais d'hébergement et de restauration. Les prochaines journées doctorales pourraient avoir lieu à Rennes en juin 2020. Le budget 2020 ci-dessous est adopté.

BUDGET 2020

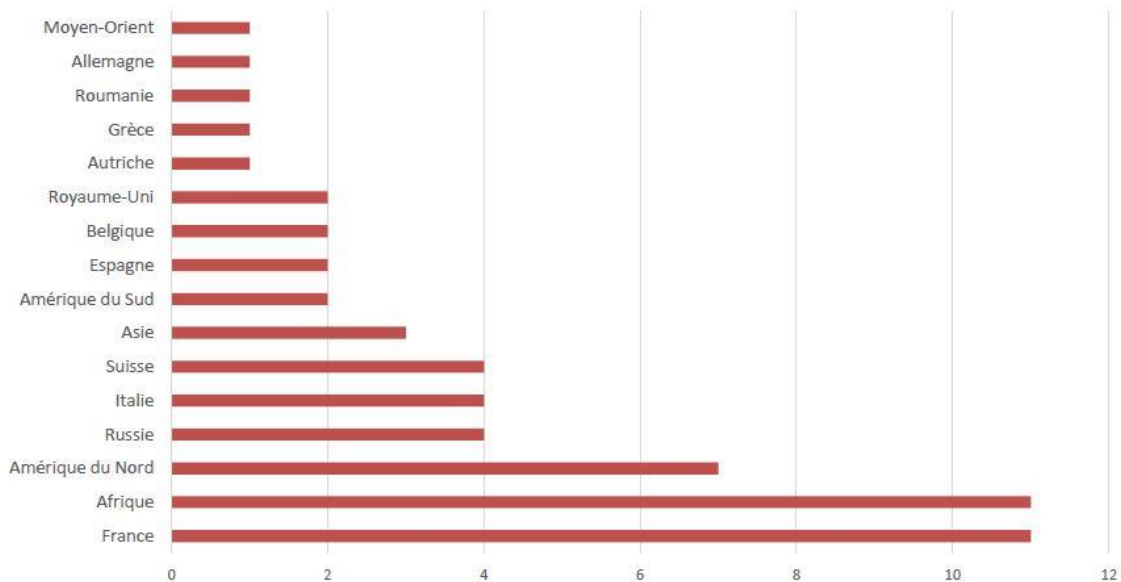
DOTATION PRÉVISIONNELLE 2020 : 25 000 euros	
Rémunération des formateurs	2 000 euros
Frais de déplacement	3 000 euros
Frais d'hébergement	1 700 euros
Frais de restauration	1 700 euros
Mobilité doctorante	13 000 euros
Frais d'impression et petites fournitures	100 euros
Aide aux initiatives doctorantes	3 500 euros

Aide à la mobilité doctorante : campagne 2020

MOBILITÉ DOCTORANTE : BILAN 2019

UR2	ESO	5 dossiers	1 220 euros
	Tempora	2 dossiers	500 euros
	CRéAAH	1 dossier	200 euros
	VIPS	2 dossiers	360 euros
	LIRIS	1 dossier	280 euros
	CRBC	1 dossier	250 euros
	ERIMIT	1 dossier	200 euros
	LETG	2 dossiers	430 euros
UR1	Arènes	2 dossiers	650 euros
	CRéAAH	3 dossiers	450 euros
Le Mans U	ESO	5 dossiers	940 euros
	CRéAAH	2 dossiers	420 euros
	TEMOS	1 dossier	100 euros
U Nantes	CRHIA	5 dossiers	840 euros
	CENS	2 dossiers	400 euros
	CRéAAH	1 dossier	100 euros
UBO	Géoarchitecture	3 dossiers	850 euros
	CRBC	3 dossiers	1 060 euros
UA	Temos	6 dossiers	1 260 euros
	ESO	8 dossiers	1 960 euros
ENSA	CRENAU	2 dossiers	350 euros
TOTAL		58 dossiers	12 820 euros

MOBILITÉ DOCTORANTE : BILAN 2019



Un bilan de la campagne 2019 des aides à la mobilité doctorante est présenté. Les représentants des doctorants formulent plusieurs observations : l'écart significatif entre les sommes demandées et les sommes allouées, des formes d'inégalités qui ne prennent pas en compte la durée des séjours. Il est décidé à l'unanimité d'afficher désormais dans les appels à projets les règles suivantes :

- l'aide ne peut être attribuée que deux fois à un même doctorant pendant la durée de sa thèse ; la deuxième demande présentée par un doctorant n'est pas considérée comme prioritaire
- les contraintes budgétaires peuvent conduire à prioriser les dossiers de doctorants qui n'ont jamais bénéficié de l'aide par rapport à ceux qui ont déjà pu en bénéficier
- l'aide est plafonnée de la manière suivante : France, 100 € ; Europe, 200 € ; Monde, 350 €

Mélodie Renvoisé fera partie des examinateurs des dossiers pour la commission de l'appel 1 lancé le 20 janvier 2020, Joséphine Comte fera partie des examinateurs de l'appel 2 qui sera diffusé le 7 avril 2020, conformément au calendrier suivant :

MOBILITÉ DOCTORANTE : APPELS 2020

- **Appel n° 1** : lancement le 20 janvier ; date limite de dépôt des dossiers : le 17 février ; notification des résultats avant le 5 mars
- **Appel n° 2** : lancement le 7 avril ; dépôt des dossiers avant le 4 mai ; notification des résultats avant le 13 mai
- **Appel n° 3** : lancement le 4 septembre ; dépôt des dossiers avant le 2 octobre ; notification des résultats avant le 13 octobre

Préparation du dossier d'évaluation HCERES (habilitation 2022)

M. Marcilloux annonce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de ses fonctions de directeur pour la future ED « STT Pays-de-La-Loire » qui restera « portée » par l'université d'Angers. L'ED « STT Bretagne » sera portée par Rennes 2. La partie bilan du dossier HCERES sera naturellement commune. Les deux projets seront naturellement distincts.

L'accréditation en 2022 sera définie selon le schéma suivant :

10 ED en Pays de la Loire		12 ED en Bretagne	
ED	établissement porteur	ED	établissement porteur
ALL	Le Mans Université	ALL	Univ Rennes 2
ELICC	Univ Nantes	ELICC	Univ Rennes 2
STT	Univ Angers	STT	Univ Rennes 2
BS	Univ Nantes	BS	Univ Rennes 1
3M + G	Le Mans Université	3M	Univ Rennes 1
EDGE	Univ Nantes	EDGE	Univ Rennes 1
DSP	Univ Nantes	DSP	Univ Rennes 1
MathSTIC	Univ Nantes	MathSTIC Rennes	Univ Rennes 1
		MathSTIC AUB	?
		SML	UBO
EAAL + M	Univ Angers	EGAAL	Agrocampus Ouest
SPI	ECN	SPI	UBS

Le calendrier du HCERES est le suivant :

- 6 mars 2020 : transmission au HCERES des listes d'EDs à évaluer
- 11 septembre 2020 : dépôt des dossiers d'autoévaluation
- printemps 2021 : visites sur site

Afin de permettre aux EDs la meilleure organisation, l'école des docteurs Bretagne-Loire a établi le calendrier suivant :

- février 2020 : collecte des données quantitatives (soit par les EDs, soit par l'EDD)
- 13 mars 2020 : séminaire à Brest
- 30 avril 2020 : présentation du dossier d'évaluation en CED (bilan)
- fin mai 2020 : finalisation des dossiers
- juin 2020 : passage devant les instances des établissements
- début juillet 2020 : dépôt au HCERES

Les représentants de doctorants proposent que l'ED rédige une motion contre le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Un texte est adopté à l'unanimité (voir annexe).

Demande de rattachement à l'ED (DCS Nantes)

M. Marcilloux saisit le conseil de la demande de rattachement à l'ED d'un groupe de quatre sociologues appartenant à l'UMR Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) de l'Université de Nantes, actuellement rattachés à l'ED DSP. M. Marcilloux y est favorable à la condition qu'il n'y ait pas de double rattachement. Le conseil donne un avis favorable à cette demande (trois abstentions) avec les précisions suivantes : pas de double rattachement, respect strict du règlement intérieur de l'ED, participation au concours commun pour les contrats doctoraux d'établissement (possibilité de présenter un sujet une année sur deux seulement).

Catalogue des formations 2020

Les formations proposées par l'ED pour 2020 seront prochainement mises en ligne sur le site Web :

ED STT Formations 2020			
Avril-mai	Rennes-Lorient	Frédéric Pugnière-Saavedra	IRAMUTEQ ou Le Trameur ou Tropes
17 juin 2020	Angers	Yves Denéchère	Studies, interdisciplinarité et doctorat en SHS
Septembre-oct	Brest	Yves Guyomard	InDesign
Sept-oct	Brest	Marie-Morgane Abiven	Informatique et SHS
	Le Mans	Moïse Tsayem-Demaze	Nouveaux courants de recherche en SHS
	Nantes	Aliette Roux	Outils de collecte et traitement de données

Revue de l'école doctorale : point d'avancement

Une formation a eu lieu le 22 novembre 2019 autour de la revue baptisée « PasserelleSHS ». Les coordinateurs de la revue vont se réunir le 16 février pour une formation au logiciel Lodel. Le comité de rédaction est constitué (Natalia Escar Otin, Justine Moreno, Thibaut Lehuédé et Nina Aubry).

Un appel à articles est lancé autour de l'analyse de réseaux en SHS.

La revue sera visible sur la pépinière de revues gérée par la MSH Ange-Guépin à Nantes.

Calendrier 2020

- 6 avril 2020 : transmission à l'ED des sujets à publier sur Thèses en Bretagne Loire
- 8 avril 2020 : ouverture des candidatures sur TEBL
- 30 avril 2020 : Bureau et Conseil à Nantes
- 10 juin 2020 : fin des candidatures sur TEBL
- 18 juin 2020 : liste des candidats à auditionner
- 2 et 3 juillet 2020 : audition des candidats à Rennes (salle des thèses réservée, Bâtiment de la Présidence, Campus Villjean de Rennes 2)

Questions diverses

La 5e édition du colloque du R2dip (Réseau de recherche sur les discours institutionnels et politiques) formule auprès de l'ED la demande d'aide de 300 euros pour l'organisation d'un atelier de doctorants les 19 et 20 mars à Vannes. La demande est accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 50

Motion du Conseil de l'École doctorale Société, Temps, Territoires – ED 604

Rennes, le vendredi 31 janvier 2020

Le Conseil de l'École doctorale Société, Temps, Territoires (STT) – ED 604, réunissant les universités de Bretagne et des Pays de Loire, ainsi que trois Écoles co-accréditées, se prononce contre le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) dont les orientations figurent dans les trois rapports remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

L'ED STT s'inquiète des mesures contenues dans ces rapports qui, rédigés par des spécialistes des Sciences de la nature et de l'ingénieur, ignorent largement les spécificités des Sciences humaines et sociales (SHS), où la production de connaissance nécessite à la fois une pleine autonomie intellectuelle dans la construction des objets et du temps long. À la lecture de ces rapports, il apparaît notamment que :

- Sous couvert de « dé-précarisation », il est envisagé de créer de nouveaux emplois pour les jeunes docteur-e-s (contrat de projets, « tenure track »), destinés non à l'ensemble des docteurs mais uniquement aux plus « prometteurs » et ne débouchant pas systématiquement sur une titularisation. À rebours des objectifs affichés, la multiplication des CDD et des recrutements sur missions ponctuelles ne fera qu'accroître la précarisation généralisée dans l'enseignement supérieur et la recherche
- En contournant la qualification nationale et le référentiel statutaire au nom de l'« excellence », ces nouveaux emplois contribueront peu à peu à délégitimer le statut d'enseignant-chercheur. Ils risquent aussi très concrètement d'allonger l'insertion professionnelle des jeunes docteur-e-s, de la placer sous le signe de l'incertitude et d'aggraver un climat de compétition et de méfiance dont on sait les effets délétères sur la qualité de la production scientifique.
- Ces emplois sont appelés à se substituer aux postes d'ATER, postes contractuels aujourd'hui nécessaires à l'achèvement des thèses en SHS, d'une durée plus longue que dans les autres domaines scientifiques du fait d'exigences scientifiques spécifiques en termes de problématisation, d'enquêtes empiriques, de sources, de lectures et d'écriture.

Si l'ED STT prend acte et se félicite que le gouvernement affiche vouloir investir dans la recherche, elle demande que pour les doctorant-e-s dont elle a la responsabilité de la formation, cet investissement ne passe pas par le développement d'emplois contractuels dérogatoires au statut mais par des créations de contrats doctoraux et de postes statutaires d'enseignant-e-s-chercheur-se-s et de chercheu-se-rs, qui en SHS constituent le principal débouché des études doctorales.